DISPOSITIF DES TANDEMS ODD en Provence-Alpes Côte d'Azur
Règlement de l'appel à participation 2026

1/ INTRODUCTION

L'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) est un outil majeur pour favoriser l'ouverture au monde des jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur et leur engagement solidaire et citoyen. Cet enjeu est inscrit dans le cursus scolaire français en étant partie prenante de l'Éducation au développement durable par la circulaire n°186 du 24 octobre 2011 parue au Bulletin Officiel du ministère de l'Éducation Nationale. Il a été renforcé par la circulaire du 24 septembre 2020 qui inscrit l'éducation au développement durable dans l'Agenda mondial 2030 de l'ONU et la perspective des Objectifs de Développement Durable. Cette ouverture des élèves à l'international est également l'une des cinq missions de l'Enseignement agricole français.
De son côté, la loi du 04 août 2021 (art.4-I) réaffirme le rôle essentiel des associations pour la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. Les associations contribuent, notamment au travers de projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, à l'information, à la formation et à l'appropriation citoyenne des enjeux du développement durable et solidaire.

En 2026, Territoires Solidaires, le réseau régional multi-acteurs (RRMA) de la coopération et de la solidarité internationales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, relance son dispositif simplifié de soutien à l'éducation à la citoyenneté mondiale : les Tandems ODD.

Ce dispositif est développé dans le cadre du programme RECITAL ODD[1] porté par la **CIRRMA** (Conférence Inter-régionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs), financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et soutenu par des partenaires de Territoires Solidaires.

2/ OBJET DE L'APPEL A PARTICIPATION

Les Tandems ODD permettent aux élèves de la maternelle au lycée ou aux étudiants de participer à un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale durant une année scolaire. Chaque projet est co-construit et encadré par un binôme formé d'une équipe pédagogique rattachée à un établissement d'enseignement éligible et d'une association régionale œuvrant dans ces domaines :

[1] Renforcer l'Education à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD)

- éducation à la citoyenneté mondiale
- coopération et/ou solidarité internationale,
- développement durable.

Les projets éducatifs doivent s'inscrire dans les **Objectifs du développement durable**, s'adresser à des enfants et jeunes de la région pour favoriser l'ouverture au monde et à l'interculturalité, la prise de conscience des inégalités et l'engagement solidaire et citoyen, dans une démarche d'Éducation à la Citoyenneté mondiale (ECM).

Chaque projet peut bénéficier :

- de l'appui technique de Territoires Solidaires tout au long de l'année : appui au dépôt du projet, formation et échanges de pratiques, suivi et valorisation des projets,
- d'un soutien financier.

Objectifs du dispositif :

● Contribuer à l'ouverture au monde et susciter l'engagement des jeunes en référence à l'Agenda 2030,
● Renforcer les initiatives des acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur engagés en faveur des ODD,
● Renforcer la capacité des acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à organiser la sensibilisation et la mobilisation des jeunes sur les enjeux d'un monde plus solidaire et plus durable,
● Amplifier l'impact et l'efficacité des initiatives d'éducation à la citoyenneté mondiale sur le territoire régional dans une logique multi-acteurs,
● Valoriser les projets et les acteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

3/ STRUCTURES ELIGIBLES

Peuvent déposer :

- les associations ayant leur siège social en Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- les délégations d'associations nationales ayant une antenne locale avec un statut juridique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les associations et délégations candidates doivent avoir identifié un établissement éducatif partenaire et **être référencées dans** l'Annuaire régional des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale de Provence-Alpes-Côte d'Azur (référencement en ligne rapide et gratuit en cliquant ici).

Peuvent être partenaire du Tandem ODD les établissements suivants :

- Écoles maternelles et primaires ;
- Collèges ;
- Établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) ;
- Lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel, centres de formation d'apprentis (CFA) ;

- Établissements agricoles publics : lycées d'enseignement général et technologique agricole (Legta), lycées professionnels agricoles (LPA) ou centres de formations professionnelles et de promotion agricoles (CFPPA) ;
- Établissements d'enseignement agricole privés : réseau CNEAP
- Centres scolaires hospitaliers ;
- Instituts médico-éducatif (IME) ;
- Maisons familiales et rurales (MFR) ;
- Union nationale rurale d'éducation et de promotion (Unrep) ;
- Écoles régionales de la deuxième chance.
- Établissements de formation ou d'enseignement supérieur

Au dépôt de candidature, chaque association candidate doit avoir identifié le partenaire (établissement éducatif éligible) qui formera avec elle le Tandem ODD.

4/ PROJETS ELIGIBLES

Les projets doivent :

- se dérouler sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- concerner un public scolaire ou étudiant ;
- être mis en œuvre **entre septembre 2026 et mars 2027**
- être coconstruits entre l'association et l'établissement d'enseignement ;
- amener les élèves à réfléchir sur **la dimension internationale** des Objectifs de développement durable.
- véhiculer une **vision positive** de la coopération et de la solidarité internationale.
- intégrer au minimum **3 interventions** pédagogiques de l'association au cours de l'année scolaire, réalisées auprès d'un même groupe d'élèves, et s'inscrire dans une logique de processus éducatif et non de sensibilisation ponctuelle.

Ne sont pas éligibles :

- les projets dont la finalité principale est une collecte et/ou un appel aux dons pour soutenir une action de terrain de l'association ;
- les projets éducatifs focalisés uniquement sur une problématique locale, sans mise en perspective avec les enjeux internationaux ;
- les projets de volontariat international qui disposent d'autres dispositifs de financements spécifiques. Un projet Tandems ODD peut néanmoins être positionné en amont ou en aval d'un projet de mobilité internationale (exemple : Jeunesse et Solidarité internationale) ;

Durée

Les projets devront être réalisés **entre septembre 2026 et mars 2027.**
En cas de difficulté, non imputable au porteur de projet, à respecter ce calendrier, Territoires Solidaires étudiera avec lui les modalités de prolongement, qui pourront faire l'objet d'un avenant.

5/ SOUTIEN FINANCIER

Le dispositif prévoit un soutien financier de 650 euros. La–subvention doit représenter au maximum 65 % du budget total du projet, valorisation comprise.

Un cofinancement de 35 % est demandé au porteur de projet et peut être pour tout ou partie:
- un apport en financement d'une autre institution publique ou privée, ou des fonds propres ;
- la valorisation de mise à disposition de personnel, de locaux, de matériel ou fournitures.

La validation des projets ne sera effective qu'après l'accord du Comité de sélection des Tandems ODD.

Toute candidature incomplète ne sera pas étudiée.

Aucune dépense engagée par le porteur de projet ne sera financée pour les dossiers non retenus.

Modalités de versement :

Le versement de la contribution financière fait l'objet d'une convention entre Territoires Solidaires et le porteur de projet. Le règlement s'effectuera sur le compte de l'association en deux temps : **400 € à la signature de la convention** et **250 € à réception du bilan narratif** et des livrables définis dans la convention (*Modèles fournis par Territoires Solidaires*).

Le porteur de projet s'engage à respecter le budget tel que défini en annexe. En cas de réalisation partielle du projet, l'intégralité du financement reçu par Territoires Solidaires devra être remboursé. De même en cas de sous-consommation du budget à la date du 31 mars, l'intégralité du montant alloué devra être restitué.

6/ ACCOMPAGNEMENT PAR TERRITOIRES SOLIDAIRES

- Un appui à la **mise en réseau** pour identifier un binôme si nécessaire.
- Des **rendez-vous individualisés** pour aider à la formulation du projet et à la recherche de co-financements
- Un **suivi individualisé** de son projet tout au long de l'année
- Une **réunion finale** pour échanger entre pairs et travailler à l'évaluation, la capitalisation et la valorisation des projets soutenus[2].

[2] Les frais de déplacements pour la réunion finale en présentiel seront pris en charge par Territoires Solidaires, à hauteur de 120 euros maximum par structure et sur présentation d'une note de frais avec justificatifs (billets de train, feuille d'indemnité kilométrique, tickets de péage, facture d'hébergement).

7/ ENGAGEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Les porteurs de Tandems ODD s'engagent à :

- Se référencer dans l'annuaire régional de la coopération et de la solidarité internationale de Territoires Solidaires.
- Participer à une journée d'échange de pratiques et de valorisation des projets.
- Communiquer autour du projet en mentionnant les partenaires financiers du dispositif.
- Réaliser le projet tel que présenté dans le dossier de candidature.
- Fournir les éléments de bilans narratifs et financiers tel que spécifié dans le document de bilan.
- Tenir Territoires Solidaires informée des ajustements nécessaires à la mise en œuvre du projet (changements techniques et/ou financiers).

7/ Calendrier

07 avril 2026	Lancement de l'appel à participation
Avril - Mai 2026	Accompagnements pré-dépôt
12 juin 2026	Date limite de dépôt des dossiers
Fin juin 2026	Annonce des résultats.
Septembre 2026 - Mars 2027	Mise en œuvre du projet.
Avril 2027	Remise des bilans.
Mai 2027	Réunion finale dédiée à l'évaluation, la capitalisation et la valorisation des Tandems ODD 2026.

8/ Modalités de candidature

Pour obtenir le formulaire de candidature, vérifier l'éligibilité de votre projet et bénéficier d'un accompagnement, contactez Clara APARICIO DELGADO (remplaçante de Capucine GUIEU), Chargée de mission Education à la Citoyenneté mondiale : c.guieu@territoires-solidaires.fr - 07 87 25 77 98